

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC sur la commune d'ALLONNES

**concernant une demande d'enregistrement
au titre de la rubrique n°1510-2 de la nomenclature des installations classées
présentée par la SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE à ALLONNES**

Par arrêté n° 2012229-0019 du 17 août 2012, le préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande présentée par la SAS FOUSSIER QUINCAILLERIE (siège social : rue du Châtelet ZAC - du Monné 72700 ALLONNES) en vue d'obtenir une décision d'enregistrement, au titre de la rubrique n°1510-2 de la nomenclature des installations classées, pour l'extension d'un site de stockage et préparation de commandes, implanté rue du Châtelet - ZAC du Monné à ALLONNES.

**Le dossier sera déposé du 10 septembre 2012 au 10 octobre 2012 inclus
à la mairie d'ALLONNES**

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur un **registre ouvert à cet effet en mairie d'ALLONNES**, aux jours et heures suivants :

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

- ou en s'adressant au préfet de la Sarthe par lettre (Direction des relations avec les collectivités locales - Bureau de l'utilité publique) ou le cas échéant, par voie électronique (courrier@sarthe.pref.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe prendra un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.